

# Vossey (de)

Champagne, Artois, Bretagne, 1773

Procès-verbal des preuves de la noblesse de François-Octave-Marie de Vossey, agréé par le roi pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans le Collège royal de la Flèche <sup>1</sup>.

*D'azur à une bande d'argent chargée de deux hures de sanglier de sable.*

**I<sup>er</sup> degré, produisant** – François-Octave-Marie de Vossey, 1765.

Extrait des registres des batêmes de la ville et paroisse de Notre-Dame de Josselin, évêché de Saint-Malo, portant que **François-Octave-Marie**, fils légitime de messire François-Joseph de Vossey, (lieutenant) colonel de cavalerie, et de dame Françoise-Marie-Joseph de Nourquer, naquit le 28 de juin 1765, et fut batisé le lendemain. Cet extrait signé Macé, recteur de Notre-Dame, et légalisé.

**II<sup>e</sup> degré, père** – François-Joseph de Vossey, Françoise-Marie-Joseph de Nourquer, sa femme, 1763.

Extrait des registres des mariages de la ville et paroisse de Notre-Dame du Ronxier de Josselin, évêché de Saint-Malo, et province de Bretagne, portant que messire **François-Joseph** de Vossey, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, et lieutenant-colonel de cavalerie, originaire d'Hesdin en Artois, évêché de Saint-Omer, fils de (feu) messire François-Edme de Vossey, aussi chevalier de l'ordre royal de Saint Louis, et commandant pour le Roi au vieux Palais de Rouen, et de feue dame Catherine-Elizabeth de Barthélemy, et dame **Françoise-Marie-Joseph de Nourquer**, veuve de messire Julien-Robert Le Guennec de Treveran, domiciliée de la susdite paroisse, fille de messire François-Mathurin de Nourquer, seigneur du Camper, et de dame Françoise-Olive Nivet, reçurent la bénédiction nuptiale le 18 de juillet 1763. Cet extrait signé Macé, recteur de Notre-Dame, et légalisé.

Contrat de mariage de messire François-Joseph de Vossey, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, et lieutenant colonel de cavalerie, demeurant alors en la ville de Josselin, paroisse de Notre-Dame du Ronxier, évêché de Saint-Malo et province de Bretagne, accordé le 12 de juillet 1763 avec dame Marie-Françoise (elle a signé Françoise-Marie-Joseph) de Nourquer, veuve de messire Julien-Robert Le Guennec de Treveran, demeurante en la même ville et paroisse. Ce contrat passé du consentement de dame Françoise-Olive Nivet, dame du Camper, mère de la dite dame de Nourquer, et de messire Gabriel-Joachim de Vossey, mestre de camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, et ancien exempt des gardes du corps du Roi, compagnie de Luxembourg, frère du dit futur époux, fut reçu par Jullienne notaire de la juridiction du comté de Porhoet à Josselin, y résident.

Extrait des registres des batêmes de l'église paroissiale de Notre-Dame de la ville d'Hesdin en Artois, diocèse de Saint-Omer, portant que François-Joseph fils du légitime mariage de François de

---

1. Transcription d'Amaury de la Pinsonnais pour Tudchentil en novembre 2014, d'après le Ms français 32082 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9006838c>).

Vossey, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de la Tour, et de Catherine-Elizabeth Barthélemy, naquit le 5 de septembre 1718, et fut batisé le surlendemain. Cet extrait délivré le dix-huit de may mil sept cent cinquante-sept par le sieur Mabile, curé d'Hesdin, et légalisé le même jour par les mayeur et échevins de la dite ville.

**III<sup>e</sup> degré, ayeul** – François de Vossey, Catherine-Elizabeth Barthélemy sa femme, 1706.

Extrait des registres de mariage de l'église paroissiale de Notre-Dame de la ville d'Hesdin en Artois, diocèse de Saint-Omer, portant que messire **François** de Vossey, écuyer, capitaine et aide-major de cavalerie au régiment de Cayeu, et chevalier de l'ordre de Saint Louis, fils de messire (Edme) de Vossey, écuyer, et de demoiselle Michelle de Salmon, de la paroisse de Coulours, diocèse de Sens, et demoiselle **Catherine-Elizabeth Barthélemy**, fille de feu sieur Jean Barthélemy, maire héréditaire de la dite ville d'Hesdin, et de demoiselle Marie van Hove, de la dite paroisse de Notre-Dame, reçurent la bénédiction nuptiale le 25 de septembre 1706. Cet extrait signé Mabile, curé et doyen de la dite église, et légalisé.

Contrat de mariage de François de Vossey, écuyer, capitaine-ayde-major au régiment de cavalerie de Cayeu, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Sait Louis, fils d'Edme de Vossey et de demoiselle Michelle Salmon sa femme, accordé le 24 de septembre 1706 avec demoiselle Catherine-Elizabeth Barthélemy, fille de feu Jean Barthélemy, maire héréditaire de la ville de Hesdin, et de demoiselle Marie van Hove. Ce contrat passé devant ...<sup>2</sup> notaires en la dite ville.

Jugement rendu à Paris le 8 d'octobre 1717 par monsieur Bignon, conseiller d'Etat et intendant en la généralité de Paris, par lequel il maintient Henry de Vossey, écuyer, ci-devant lieutenant dans le régiment de Saintonge, demeurant dans la paroisse de Vaudeur, élection de Sens, et François de Vossey, écuyer, son frère, chevalier de Saint Louis, et capitaine de cavalerie dans le régiment de la Tour, marié avec Catherine Barthélemy, ensemble leurs enfants et postérité, nés et à naître en légitime mariage, en la possession de prendre la qualité de noble et d'écuyer, et ordonne qu'ils jouiront des privilèges, honneurs et exemptions, dont jouissent les autres gentilshommes du royaume ; à l'effet de quoi les dits Henry et François de Vossey seront inscrit dans le catalogue des nobles. Ce jugement où est énoncé l'extrait batistère du dit François de Vossey, fils d'Edme de Vossey, écuyer, et de demoiselle Michelle Salmon, en datte du 20 de mars 1667, est signé Bignon.

**IV<sup>e</sup> degré, bisayeul** – Edme de Vossey, Michelle Salmon sa femme, 1661.

Contrat de mariage d'**Edme** de Vaucé, écuyer, fils de défunts Henry de Vaucé et demoiselle Thomasse de Bobard, demeurant en la paroisse de Vaudeur, accordé le 13 de janvier 1658 avec demoiselle **Michelle Salmon**, fille de Pierre Salmon, sieur de la Barre, et de demoiselle Légère de Bragelongne sa femme. Ce contrat passé à Coulours devant Miché, notaire et tabellion en la prévôté du dit Coulours.

Extrait des registres des mariages de l'église paroissiale de Saint-Jean-Batiste de Coullours, diocèse et élection de Sens, portant qu'Edme de Vossé et demoiselle Michelle Salmon, fille du sieur de la Barre, furent mariés à la porte de la dite église de Coullours le dernier jour de février 1661, en présence et du consentement de leurs parents et amis. Cet extrait signé Gastellier, curé de Coullours, et légalisé.

Extrait des registres des batêmes de la paroisse de Saint-Valentin d'Artonnay, élection de Tonnerre, portant qu'Edme, fils d'Henry de Vossey, écuyer, et de demoiselle Thomasse (de Baubart) de Chambourg sa femme, fut batisé le vingt-huit de décembre mil six cent trente-six. Cet extrait félivré le quatorze de juillet mil six cent quatre-vingt-dix-neuf par le sieur Regnault, curé d'Artonnay, et légalisé.

---

2. Ainsi en blanc.

Nous, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, et en cette qualité Commissaire du Roi pour certifier à Sa Majesté la noblesse des élèves de l'École royale militaire et du Collège royal de la Flèche, chevalier-grand-croix honoraire de l'ordre royal de Saint Maurice de Sardaigne,

Certifions au roi que **François-Octave-Marie de Vossey** a la noblesse nécessaire pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans le Collège royal de la Flèche, ainsi qu'il est justifié par les actes énoncés et visés dans ce procès-verbal que nous avons dressé et signé à Paris le cinquième jour du mois d'octobre de l'an mil sept cent soixante-treize.

[Signé] d'Hozier de Sérigny